

# LA RÉFÉRENCE FONGICIDE QUI STIMULE LES RACINES

 **Vibrance® Gold**

syngenta®



## EXCELLENTE PERFORMANCE ET POLYVALENCE SUR TOUTES LES CÉRÉALES À PAILLE

- **3 matières actives** (*sedaxane, fludioxonil, difénoconazole*) pour 3 modes d'action complémentaires.
- **Excellente efficacité** contre les maladies de la semence et du sol avec le plus large spectre d'efficacité fongicide du marché.
- **La référence contre les fusarioses** en BTH et BD (selon Arvalis).
- **Très bon retour sur investissement** avec en moyenne + 0,9 q/ha vs référence fludioxonil (47 essais Syngenta de 2011 à 2016 sur blés et orges).

## SEDAXANE DÉDIÉ À LA PROTECTION DE SEMENCES

- **Le sedaxane** n'est utilisé que dans nos formulations fongicides en Protection de Semences.
- **Le sedaxane est sans activité contre les maladies foliaires des céréales** : l'utilisation d'un produit à base de SDHI est encore possible en foliaire sur la culture, tout en respectant les recommandations du FRAC / Note commune française (1 SDHI/ha/an).

## Action contre les fontes de semis

**Nuisibilité des fontes de semis** : de 10 à 30 q/ha en raison des pertes de pieds à la levée

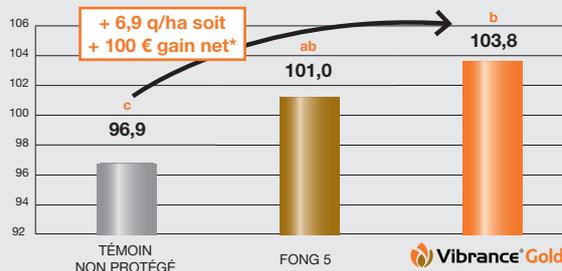
▶ Ces maladies ne se contrôlent que grâce à la Protection de Semences (aucune solution de rattrapage n'existe).

**Un seul moyen de lutte efficace contre le rhizoctone des céréales** : la Protection de Semences

▶ Un seul produit homologué et efficace : **VIBRANCE Gold !**

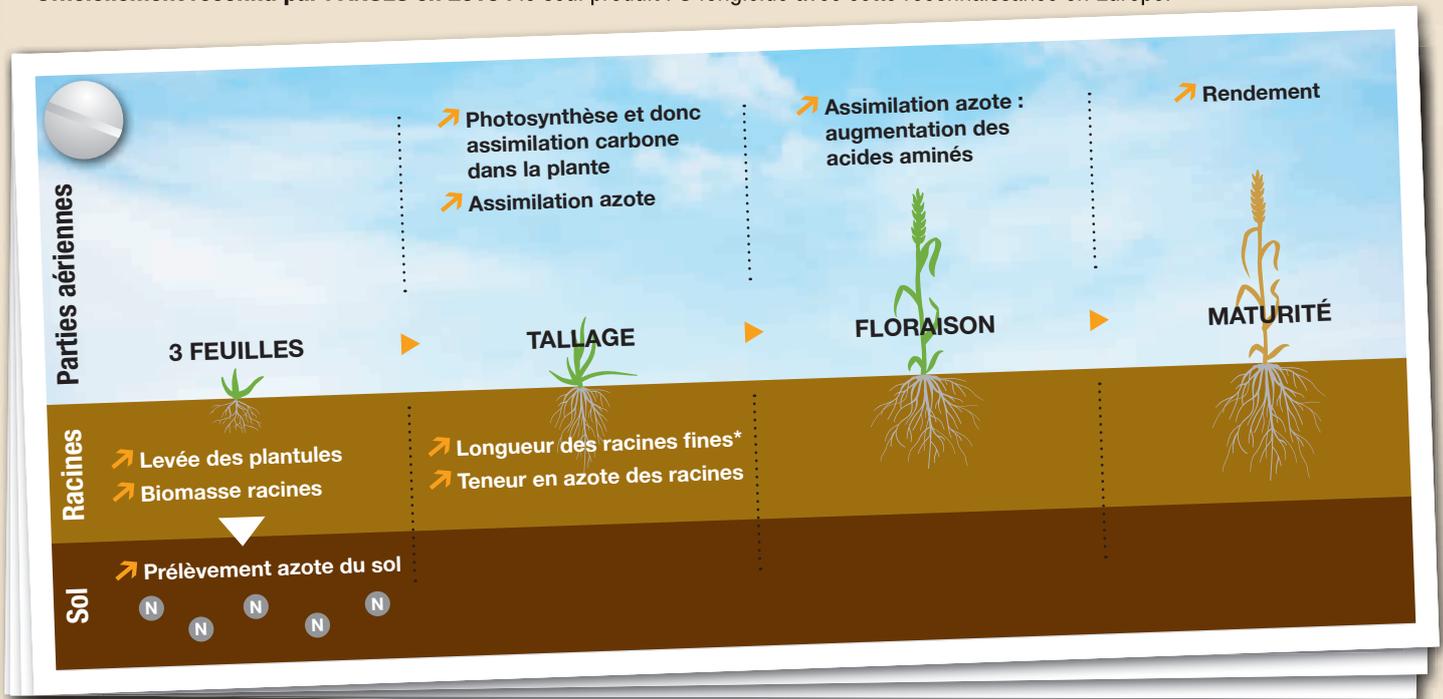
Synthèse de 11 essais microparcelles Syngenta récoltés de 2014 à 2019 sur blé dur et tendre d'hiver, avec présence de fontes de semis.

Groupes statistiques (test de Newman-Keuls à 5 %)



## EFFET DE "STIMULATION RACINAIRE"

- **VIBRANCE Gold permet une meilleure implantation des céréales par le développement du volume racinaire et notamment des racines séminales.**
- **Meilleure implantation :**
  - Augmentation biomasses racinaire et aérienne.
  - Augmentation de la longueur et de la surface du système racinaire.
  - Amélioration des capacités de prélèvement des nutriments comme l'azote.
- **Officiellement reconnu par l'ANSES en 2018 :** le seul produit PS fongicide avec cette reconnaissance en Europe.



Source : Étude INRA/ENSAIA 2016, en conditions contrôlées.

Sophie Slezack-Deschaumes\*, Hugues Clivot\*, Joffrey Pernot\*, Julie Genestier\*, Virginie Braun\*\* et Séverine Piutti\*  
\*UMR 1121 Laboratoire Agronomie et Environnement - Université de Lorraine Inra - Nancy - Colmar. \*\*Syngenta France SAS.

Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

**VIBRANCE® GOLD** - AMM N° 2110102 - Composition : 25 g/l difénoconazole \* + 25 g/l fludioxonil \* + 50 g/l sedaxane \*\* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

© Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta. \*\* substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

**syngenta®**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**